



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 octobre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

#### I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 12 de la résolution 2113 (2013) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de continuer de lui rendre compte tous les 90 jours des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le présent rapport fait le point de la situation au Darfour pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2013. Il comprend également, dans la section VIII, une évaluation des progrès accomplis par rapport aux objectifs et indicateurs exposés dans le rapport que j'ai présenté au Conseil le 16 octobre 2012 (S/2012/771, annexe I).

#### II. Évolution de la situation politique

##### Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

2. Pendant la période considérée, les mesures prises par le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice (MLJ) pour mettre en œuvre le Document de Doha pour la paix au Darfour (Document de Doha) étaient principalement axées sur les modalités de la mise en application de la Stratégie de développement du Darfour. Cette stratégie, qui a été entérinée par les participants lors d'une conférence de donateurs tenue à Doha les 7 et 8 avril 2013, servira de cadre à l'action menée pour répondre aux besoins du Darfour en matière de relèvement, de reconstruction et de développement.

3. Le 4 août, des membres de l'Autorité régionale pour le Darfour ont rencontré des responsables du Gouvernement fédéral et des gouvernements des États, des partenaires internationaux pour le développement et des responsables de la MINUAD à Al-Fasher (Darfour septentrional), pour discuter de la mise en œuvre de la stratégie. Les participants ont noté qu'il était nécessaire de mettre en place des mécanismes permettant de coordonner les initiatives prises en matière de relèvement, de reconstruction et de développement et de les aligner sur les priorités énoncées dans le cadre; de veiller à ce que les partenaires aient un accès sans entrave à tout le Darfour pour entreprendre les travaux de relèvement, de reconstruction et de développement et de s'attaquer aux problèmes à l'origine des combats intercommunautaires, dont le règlement a détourné l'attention et les



ressources des efforts visant à mettre en œuvre la Stratégie. Le Programme des Nations Unies pour le développement va s'employer, avec l'Autorité régionale pour le Darfour, à mettre en place des équipes spéciales chargées respectivement de coordonner l'exécution des projets; de recueillir et de gérer les informations à ce sujet et d'en rendre compte aux donateurs et aux partenaires; et de faire connaître la Stratégie à la population du Darfour et de la promouvoir.

4. En outre, au cours du mois d'août, un comité technique composé de responsables du Gouvernement et de l'Autorité régionale pour le Darfour a examiné les propositions relatives à des projets de développement dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'approvisionnement en eau et approuvé ceux qui étaient conformes à la Stratégie de développement pour le Darfour. Les propositions avaient été élaborées par l'Autorité régionale pour le Darfour, en coopération avec les autorités locales, de mai à juillet. Le 31 août, le Premier Vice-Président du Soudan, Ali Osman Taha, a annoncé à Khartoum le lancement d'un appel d'offres pour 1 071 projets, dont le coût total s'élève à environ 400 millions de livres soudanaises (82,5 millions de dollars É.-U.). Les autorités cherchent des entrepreneurs privés sur le plan national pour mettre en œuvre les projets dont le financement doit être assuré par le Fonds pour la reconstruction et le développement du Darfour qui relève de l'Autorité régionale pour le Darfour.

5. Le Comité de coordination du Darfour pour le relèvement, la reconstruction et le développement, organe de haut niveau créé pour coordonner l'appui des donateurs en faveur de la Stratégie de développement du Darfour, a tenu sa première réunion à Doha le 23 septembre. Les participants ont notamment adopté les méthodes de travail de cet organe et examiné les mécanismes mis en place par l'Autorité régionale pour le Darfour en vue de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie. Des représentants du Gouvernement soudanais, de l'Autorité régionale pour le Darfour, de la MINUAD, de l'équipe de pays des Nations Unies et de plusieurs donateurs ont participé à cette réunion, dont la présidence a été assurée par le Gouvernement du Qatar.

6. Le 23 septembre également, les participants à la sixième réunion de la Commission de suivi de la mise en œuvre du Document de Doha, tenue à Doha, ont examiné les progrès accomplis à cet égard. Ils se sont, entre autres, déclarés préoccupés par la lenteur de sa mise en œuvre et par l'impact négatif des combats intercommunautaires sur les efforts de reconstruction et de développement au Darfour. Des représentants du Gouvernement et du MLJ ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord sur les résultats de la vérification des forces de ce mouvement, effectuée en mars 2012, sans donner plus de détails. La MINUAD a continué à engager les parties à vérifier les détails de l'accord.

7. En dépit des activités mentionnées ci-dessus, la mise en œuvre de la plupart des dispositions du Document de Doha a continué à prendre du retard sur le calendrier prévu, en particulier celles concernant la sécurité, la propriété foncière, l'état de droit et les réformes de la fonction publique. Le Procureur spécial pour le Darfour a informé la MINUAD que, depuis sa nomination en juin 2012, il avait porté devant les tribunaux neuf affaires dans lesquelles 42 personnes accusées de crimes graves avaient été condamnées, et qu'il procédait actuellement à des enquêtes sur 57 autres affaires, mais aucune information précise n'a été fournie et il n'a pas été possible d'avoir accès aux audiences.

8. La mise en œuvre de l'accord signé le 6 avril 2013 entre le Gouvernement soudanais et une faction du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) visant à adopter le Document de Doha a continué d'être retardée à cause du meurtre, le 12 mai, du dirigeant de la faction, Mohammed Bashar. La nomination de Bakheit Abdalla Abdel-Karim pour le remplacer a été confirmée lors d'une conférence extraordinaire tenue près de Khartoum (Darfour septentrional) le 26 juin. Le 25 août, une délégation dirigée par le Vice-Président de la faction, Al-Tom Suleiman Mohammed, s'est rendue de Kornoï, dans le Darfour septentrional, à Khartoum pour discuter de la participation à la mise en œuvre du Document de Doha. La MINUAD a encouragé les parties à faire avancer le processus.

#### **Négociations en vue d'un accord de paix global**

9. Le Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et des Nations Unies et Médiateur en chef conjoint pour le Darfour, Mohamed Ibn Chambas, a poursuivi les efforts visant à parvenir à un accord de paix global et sans exclusive pour le Darfour. Du 22 au 27 août, il a tenu des consultations avec les dirigeants de la faction Gibril Ibrahim du MJE et la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan (ALS-MM), à Arusha (République-Unie de Tanzanie). Bien qu'il ait été invité, le dirigeant de la faction Abdul Wahid de l'ALS (ALS-AW) a décidé de ne pas participer aux consultations ni de présenter d'objections au fait que son mouvement ait été invité à titre individuel et non sous les auspices de l'Alliance du Front révolutionnaire soudanais.

10. Les participants ont discuté de la sécurité et de la situation humanitaire au Darfour, de l'état d'avancement du processus de paix et du mandat du Médiateur en chef conjoint. Les mouvements armés ont réitéré leur engagement en faveur d'un règlement négocié du conflit au Darfour et du maintien de l'unité et de l'intégrité territoriale du Soudan. Par ailleurs, ils ont de nouveau préconisé l'adoption d'une approche globale au règlement des conflits au Darfour et dans d'autres régions du Soudan. Le Médiateur en chef conjoint a engagé les mouvements à entamer des négociations avec le Gouvernement au sujet d'un règlement politique du conflit au Darfour et à collaborer avec les partenaires pour faciliter le relèvement et le développement. Les participants sont convenus de se réunir de nouveau dans les 60 jours suivants pour discuter plus avant la participation des mouvements au processus de paix. Les représentants de l'Union africaine, du Canada, de l'Union européenne, de la France, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de la Norvège, de la République-Unie de Tanzanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique ont observé les consultations.

11. Le Médiateur en chef conjoint a rencontré, du 28 août au 2 septembre, divers responsables du Gouvernement soudanais à Khartoum. Ceux-ci ont pris note avec satisfaction du dialogue qu'il avait engagé avec les mouvements armés non signataires, ont réaffirmé que tout dialogue entre le Gouvernement et ces mouvements devait être fondé sur le Document de Doha, et se sont déclarés prêts à accepter la participation des mouvements à un processus de dialogue constitutionnel au niveau national. Le 3 septembre, le Médiateur en chef conjoint a rencontré le Vice-Premier Ministre du Qatar, Ahmad Abdullah Al Mahmoud, qui a réaffirmé l'appui de son gouvernement au processus de paix au Darfour.

### **Dialogue interne au Darfour**

12. En ce qui concerne le dialogue interne au Darfour et les consultations prévues dans le Document de Doha, la MINUAD, conjointement avec la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement du Qatar, a continué à élaborer un document de réflexion et une stratégie de communication pour cette initiative. Il est prévu qu'une série de conférences soit organisée à travers le Darfour au cours des sept mois à venir. Un comité de mise en œuvre comprenant des représentants des parties signataires et de la société civile supervisera le processus, notamment la sélection des participants; cet exercice sera accessible à tous, sans exclusive, et pris en main localement. Les participants à la sixième réunion de la Commission de suivi de la mise en œuvre ont décidé que la MINUAD, le MLJ et le Gouvernement tiendraient une réunion au niveau technique en octobre pour revoir le plan et élaborer un calendrier de mise en œuvre.

## **III. Protection des populations civiles de la violence physique**

13. Pendant la période considérée, des affrontements intercommunautaires violents liés au problème de terres et d'autres ressources naturelles, ainsi que des accrochages sporadiques entre le Gouvernement et les mouvements armés, ont continué à poser un grand risque de violence physique contre les civils.

14. Les affrontements sporadiques entre forces gouvernementales et mouvements armés se sont poursuivis, en particulier à Beliel (Darfour méridional) et Dar El Salam et Tawilla (Darfour septentrional), encore que de façon moins intensive au cours de la saison des pluies en juillet et août. Les 3 et 9 juillet, les forces gouvernementales et celles de la faction Minni Minawi de l'ALS se sont affrontées à proximité d'Um Goniya et de Marla, à 32 kilomètres au sud-est et 50 kilomètres au sud-est de Nyala (Darfour septentrional), respectivement. Selon les informations disponibles, deux combattants de la faction auraient été blessés; les autorités ont refusé de communiquer des informations sur le nombre de victimes dans les forces gouvernementales. À cause de restrictions imposées par les autorités, il n'a pas été possible d'évaluer l'impact de ces affrontements sur la population civile. Les 21 et 31 juillet, des avions des Forces armées soudanaises ont mené des frappes aériennes contre des éléments soupçonnés de faire partie des forces de l'ALS-Minni Minawi dans les montagnes d'Arafa, à 25 kilomètres à l'ouest de Shangil Tobaya (Darfour septentrional). Aux premières heures de la journée du 31 juillet, la MINUAD a observé un convoi d'un mouvement de l'opposition armée comprenant 55 véhicules tout terrain équipés de mitrailleuses près de Khor Abeche (Darfour méridional) qui se dirigeait vers les montagnes.

15. Le 14 août, les Forces armées soudanaises ont effectué des frappes aériennes près de Dobo et Tarny, à 65 kilomètres au sud-ouest d'Al-Fasher (Darfour septentrional) parce que, d'après les responsables gouvernementaux de la sécurité, des forces soupçonnées de faire partie de l'ALS-Minni Minawi avaient été observées dans la région. Le 26 juillet, il y a eu des accrochages entre les parties près de Shurung, à 40 kilomètres au sud-est de Nyala (Darfour méridional). Il n'a pas été signalé de victimes dans la population civile. Le 14 septembre, un avion des Forces armées soudanaises a lâché une bombe près de Nemeira, à 15 kilomètres à l'ouest de Shangil Tobaya (Darfour septentrional), blessant un fermier à qui la MINUAD a fourni une assistance médicale.

16. Les affrontements intercommunautaires ont continué à être un important facteur d'insécurité pour la population civile. Le 29 juillet, un différend d'ordre commercial a déclenché des accrochages entre groupes Fur et Rezeigat du nord à Kabkabiya, à 140 kilomètres à l'ouest d'Al-Fasher (Darfour septentrional). Au total neuf personnes, dont deux femmes, ont été tuées. Le 6 août, des négociations facilitées par des dirigeants communautaires traditionnels et la MINUAD ont débouché sur la signature, entre les parties, d'un accord de coexistence pacifique à Kabkabiya, aux termes duquel elles convenaient de mettre fin aux hostilités et de payer des indemnités aux victimes des affrontements. Aucun autre accrochage entre les groupes n'a été signalé.

17. Les vols de bétail ont déclenché des combats intenses, le 8 août, entre groupes de Rezeigat du sud et Ma'alia à Abu Karinka, à 50 kilomètres au nord-est d'El Daein (Darfour oriental) et aux alentours. Le conflit s'est aggravé et, entre le 9 et le 22 août, il s'est étendu à Adilla et Kelikeli, à 85 kilomètres à l'est et 20 kilomètres au nord-ouest d'El Daein, respectivement. Selon les informations disponibles, entre 500 et 600 combattants auraient été tués au cours des affrontements qui avaient pour origine un différend de longue date relatif à la jouissance de terres. Les autorités gouvernementales ont estimé qu'environ 144 000 personnes ont été déplacées par les combats. En outre, la place du marché d'El Daein a été fermée pendant plusieurs jours, des magasins ont été pillés et des maisons dans les zones rurales détruites.

18. La MINUAD a immédiatement fourni un appui technique et logistique aux dirigeants locaux des communautés, aux autorités gouvernementales et aux responsables de l'Autorité régionale pour le Darfour qui s'efforçaient de mettre fin au différend. Les progrès accomplis ont été menacés quand, le 17 août, des Rezeigat ont enlevé 24 personnes faisant partie d'un groupe de 300 civils Ma'alia qui se rendaient, avec une escorte du Gouvernement pour garantir leur sécurité, d'El Daein à Abu Karinka (à 50 km à l'est d'El Daein) pour s'y réfugier. Le lendemain, en collaboration avec les autorités, la MINUAD a évacué par avion 126 autres civils Ma'alia d'El Daein à Abu Karinka, Nyala et Khartoum, et le Gouvernement a assuré le transport des membres du groupe restants. Le 22 août, un jour après la libération négociée des 24 personnes qui avaient été enlevées, les parties ont signé un accord de cessation des hostilités à Al Tawaisha (Darfour septentrional). Outre qu'elle a fourni un appui aux négociations, la MINUAD a également facilité la distribution par les agents des organismes humanitaires d'une assistance aux communautés touchées à El Daein et sécurisé les avoirs de ces organismes à sa base.

19. Par la suite, les 25 et 26 août, des accrochages mineurs se sont produits entre les groupes à Kalaju et Dar El Salam (à 75 km au nord-ouest et 35 km à l'est d'El Daein, respectivement), faisant un mort parmi les combattants Reizegat et deux parmi les Ma'alia. Le 18 septembre, un vol de bétail a déclenché une reprise des affrontements entre les groupes à Bakhit (80 km à l'est d'El Daein). D'après les autorités de sécurité gouvernementales, 21 combattants auraient été tués (13 Rezeigat du sud et 8 Ma'alia) et 53 blessés (25 Rezeigat du sud et 28 Ma'alia). Les responsables gouvernementaux ont déployé les Forces armées soudanaises entre les parties et, avec les dirigeants communautaires, se sont rendus dans la région pour assurer la médiation. Aucun autre affrontement n'a été signalé.

20. Les négociations entre les tribus Salamat et Misseriya, qui s'étaient battues au sujet de questions concernant la jouissance des terres et les nominations politiques locales à Oum Kukhun (Darfour central) au début du mois d'avril (voir S/2013/420, par. 19 à 23), ont abouti à la signature d'un accord de réconciliation à Zalingei (Darfour central), le 3 juillet. Les parties sont convenues de mettre fin aux hostilités, de faciliter le retour des personnes déplacées par les affrontements et de verser des indemnités aux victimes des combats. La MINUAD a fourni un appui technique et logistique aux négociations, qui étaient conduites par les autorités gouvernementales, les responsables de l'Autorité régionale pour le Darfour et des dirigeants communautaires traditionnels.

21. Le 22 juillet, cependant, quand un Salamat membre de la police centrale a été tué par balle par un Misseriya à Garsila, à 84 kilomètres au sud de Zalingei (Darfour central), les combats ont repris entre les groupes. Ils se sont intensifiés et étendus à Muradaf et Wadi Salih, à 180 kilomètres au sud-sud-ouest et 85 kilomètres au sud-est de Zalingei (Darfour central), respectivement, entre le 23 et le 30 juillet. Selon les informations disponibles, 150 combattants auraient été tués. Les autorités locales et celles de l'État ont déployé des troupes gouvernementales et des policiers supplémentaires pour désamorcer les tensions et sont intervenues par le biais des mécanismes traditionnels de règlement des conflits. Avec l'appui de la MINUAD, les agents des organismes humanitaires ont apporté une assistance à 22 943 personnes déplacées par les affrontements. L'effort de réconciliation a débouché sur la signature, par les parties à Garsila le 31 juillet, d'un accord de cessation des hostilités, aux termes duquel les parties ont réaffirmé leur attachement à l'accord du 3 juillet. Cet accord a cependant été violé, lui aussi, quand les groupes se sont affrontés à Dembow Kabdy, Kubkie et Muraya, à 18 kilomètres à l'est, 34 kilomètres au sud-ouest et 40 kilomètres au sud de Mukhjar (Darfour central), respectivement, entre le 20 et le 27 septembre. Ces affrontements ont fait au moins 45 morts (15 Misseriya et 30 Salamat).

22. Les efforts se sont poursuivis pour rétablir des relations pacifiques entre Aballa et Beni Hussein, qui avaient engagé des combats violents pour gagner le contrôle d'une mine d'or artisanale et la zone située aux alentours dans le djebel Amir, à 40 kilomètres au nord-ouest de Kabkabiya (Darfour septentrional), en janvier (voir S/2013/420, par. 25 à 28). Le 27 juillet, une conférence de paix de quatre jours organisée à Al-Fasher par le Gouverneur du Darfour septentrional, Osman Mohamed Yousif Kibir, a abouti à la signature, par les dirigeants communautaires des parties, d'un accord de paix et de réconciliation aux termes duquel ils se sont engagés à cesser les hostilités, faciliter les retours et utiliser une partie des revenus provenant de la mine d'or pour indemniser les victimes des combats et reconstruire la zone affectée. Plusieurs commandants importants des Aballa n'ont toutefois pas participé à la conférence. Le 24 juillet, Musa Hilal, important dirigeant aballa et envoyé pour les affaires tribales nommé par le Président du Soudan, Omar Al-Bashir, a engagé une initiative de réconciliation parallèle à Saraf Oumra (Darfour septentrional). Ce processus a conduit, le 10 septembre, à la signature d'un accord de réconciliation distinct entre les différents représentants des parties, qui sont convenus de cesser les hostilités, démanteler les barrages routiers dans la zone affectée et de soumettre le différend relatif au contrôle de la mine d'or au Gouvernement fédéral. Il n'y a pas eu de combats ou d'accrochages majeurs entre les groupes au cours de la période considérée.

23. En revanche, il y a eu de nombreux incidents importants de violence et des troubles à Nyala (Darfour méridional) et dans le camp de Zam Zam (Darfour septentrional). Le meurtre d'un commandant des Forces centrales de réserve de la police par les forces des services nationaux de renseignement et de sécurité à Nyala, le 3 juillet, a déclenché des combats qui ont duré quatre jours dans la ville. Le commandant a été tué quand ses soldats ont tenté de le libérer alors qu'il était détenu par les services nationaux de renseignement et de sécurité, suite à un vol de véhicule. Le lendemain, les Forces centrales de réserve de la police ont attaqué les locaux des services de renseignement. Des grenades jetées sur les locaux de World Vision International, situés à côté de ceux des services de renseignement, ont fait deux morts et un blessé grave parmi le personnel national. Trois civils locaux ont été tués et cinq grièvement blessés au cours des échanges de tirs. Durant ces combats violents, la MINUAD a évacué 130 membres de son personnel et agents d'organismes humanitaires jusqu'à sa base à la périphérie de la ville. Elle a par ailleurs sécurisé les biens des organismes humanitaires, notamment 39 véhicules. Les combats se sont poursuivis du 5 au 7 juillet, jusqu'à ce que des représentants de rang élevé du Gouvernement soient intervenus pour stabiliser la situation.

24. Les troubles ont repris à Nyala le 19 septembre, suite aux décès, la veille, d'un important homme d'affaires tué par balle par des assaillants non identifiés. Environ 3 000 personnes participant aux obsèques ont manifesté dans la ville et, une fois arrivées au Bureau du Gouverneur, ont vandalisé des bâtiments du Gouvernement et des véhicules. La police gouvernementale a tiré des grenades lacrymogènes et des coups de semonce pour disperser la foule. Trois civils auraient été tués et cinq blessés. Le 22 septembre, alors qu'il conduisait une délégation gouvernementale dans la ville, le Deuxième Vice-Président Al-Haj Adam Youssef a lancé un appel au calme et annoncé que les autorités de l'État mèneraient rapidement une enquête sur le meurtre. Les 24 et 25 septembre, plusieurs centaines de manifestants sont retournés dans les rues de Nyala et d'Al-Fasher pour protester contre l'abolition, par le Gouvernement, des subventions sur le carburant et d'autres produits essentiels. La police gouvernementale a été déployée pour contrôler les manifestations. Aucune victime n'a été signalée.

25. Le 11 septembre, à la suite d'allégations faisant état du viol le 7 septembre d'une femme du camp de Zam Zam (Darfour septentrional) par un membre des Forces centrales de réserve de la police, les forces du Front révolutionnaire soudanais ont attaqué un poste de contrôle des Forces armées soudanaises à Um Hashaba, à 25 kilomètres à l'ouest d'Al-Fasher. Un soldat des forces gouvernementales a été tué et sept autres blessés. En outre, un passant a été tué au cours des échanges de feu. Plus tard dans la même journée, cinq personnes déplacées à l'intérieur de la région ont été blessées lors d'un affrontement entre résidents du camp et membres des Forces centrales de réserve de la police au camp de Zam Zam. La MINUAD a évacué les blessés à Al-Fasher pour qu'ils reçoivent des soins médicaux. La situation à l'intérieur du camp et aux alentours est restée tendue.

26. Pendant la période considérée, la MINUAD a enregistré au total 5 vols de véhicules, 75 vols à main armée et 10 enlèvements touchant la population civile locale (contre 4 vols de véhicules, 88 vols à main armée et 21 enlèvements au cours de la période précédente).

## IV. Conditions de sécurité et liberté de circulation

27. Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 29 septembre, les déplacements de l'Opération par voie routière ont été restreints à 37 reprises, contre 38 au cours de la période précédente. Après l'affrontement qui a opposé les Forces centrales de réserve de la police et les déplacés du camp de Zam Zam le 11 septembre (voir p. 25 ci-dessus), les autorités gouvernementales responsables de la sécurité ont empêché le personnel humanitaire et celui de la MINUAD d'accéder à ce camp et au camp voisin d'Abou Chouk jusqu'au 27 septembre. L'Opération a entrepris plusieurs démarches auprès des représentants des pouvoirs publics et de la police à ce sujet. En ce qui concerne les déplacements aériens, les autorités gouvernementales ont refusé d'approuver 826 demandes d'autorisation de vol sur 4 734, contre 141 sur 5 435 au cours de la période précédente. La MINUAD a plusieurs fois prié le Gouvernement de lui accorder une liberté de circulation illimitée dans l'ensemble du Darfour, notamment lors des réunions du mécanisme de coordination tripartite tenues les 17 et 28 septembre. Les représentants des autorités ont répondu qu'ils devaient parfois imposer des restrictions à ses déplacements pour des raisons de sécurité.

28. Le personnel humanitaire a continué de se heurter à des refus d'accès à la population, ce qui l'a empêché d'apporter l'aide voulue, notamment au Darfour oriental où des affrontements intercommunautaires ont éclaté et à Djebel Marra (Darfour central). Les restrictions qui lui ont été imposées par les autorités et les parties au conflit du 8 août jusqu'à la fin de la période considérée ont retardé l'évaluation des besoins et la fourniture de l'aide nécessaire aux civils du Darfour oriental se trouvant au-delà des villes d'El Daein et de Mouhajiriya. L'accès des organismes humanitaires à une centaine de milliers de personnes déplacées ou sévèrement touchées par le conflit dans la zone de Djebel Marra demeure restreint.

### Sûreté et sécurité

29. Les menaces pesant sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et de celui de l'Opération au Darfour restent très préoccupantes. Les Casques bleus de la MINUAD ont été la cible de sept attaques armées.

30. Le 3 juillet, une patrouille de l'Opération constituée de 41 soldats de la paix est tombée dans une embuscade tendue par environ 70 assaillants armés non identifiés près d'Oum Zeifa, à 50 kilomètres à l'ouest de Labado (au Darfour oriental). Trois soldats ont été grièvement blessés. Les assaillants ont fui les lieux à l'arrivée des renforts de la MINUAD. Un des attaquants a été tué au cours de l'échange de feu. L'Opération a demandé aux autorités de l'aider à mener l'enquête, mais elles ne l'ont pas encore fait et l'on ne sait toujours pas à quel groupe sont rattachés les agresseurs.

31. Dix jours plus tard, le 13 juillet, environ 120 attaquants armés non identifiés ont tendu une embuscade à un convoi de la MINUAD constitué de 36 Casques bleus à 25 kilomètres à l'ouest de Khor Abéché (Darfour méridional), tuant 7 soldats de la paix de la République-Unie de Tanzanie et 1 conseiller policier de la Sierra Leone, et blessant 15 autres membres de l'Opération, dont 2 conseillers policiers. L'attaque a pris fin à l'arrivée des renforts de la MINUAD. Le 8 septembre, le Procureur spécial a informé l'Opération qu'il avait lancé une investigation au sujet de cette attaque. Une enquête de haut niveau des Nations Unies est également en cours.



32. Le 12 août, dans le contexte des violences intercommunautaires survenues à El Daein et dans les environs, des attaquants armés non identifiés à bord de deux véhicules équipés de mitrailleuses ont arrêté et encerclé au centre-ville une patrouille de la MINUAD composée de 15 membres d'une unité de police constituée. La patrouille a pu quitter les lieux et rentrer à la base indemne, mais les assaillants se sont emparés d'un véhicule et de matériel militaire. Il n'y a pas eu de victime.

33. Ces incidents ont été suivis par une série de trois attaques en trois jours. Le 25 août, une quinzaine d'assaillants armés non identifiés ont attaqué une patrouille de la MINUAD comptant 28 soldats de la paix déployés pour garder des véhicules de l'Opération immobilisés en raison du piètre état des routes à 13 kilomètres au sud-ouest de Graidia (Darfour méridional). Deux des soldats de l'Opération ont été gravement blessés au cours de l'échange de feu. Le lendemain, 40 à 50 agresseurs non identifiés ont attaqué une patrouille logistique de la MINUAD composée de 41 soldats de la paix à Al Mimjer à 36 kilomètres au nord-ouest d'El Daein (Darfour oriental), dont 3 ont été grièvement blessés au cours de l'échange de feu. Le 27 août, trois hommes armés non identifiés ont tiré sur des soldats de l'Opération près de Nyoro, à 30 kilomètres au sud-ouest d'El Geneina (Darfour occidental) qui recherchaient des Casques bleus disparus deux jours plus tôt. Ils ont riposté et sont parvenus à repousser leurs assaillants. Il n'y a pas eu de victime. Les disparus faisaient partie d'un groupe de six membres de l'Opération piégés par une inondation soudaine alors qu'ils escortaient un convoi humanitaire et l'aidaient à traverser une rivière à Nyoro, le 25 août. Deux des soldats ont été retrouvés vivants, mais les quatre autres, du Burkina Faso, ont par la suite été retrouvés morts.

34. Le 1<sup>er</sup> septembre, entre 15 et 20 hommes armés non identifiés ont fait feu sur une patrouille logistique de la MINUAD composée de 47 soldats de la paix à 10 kilomètres au sud-ouest de Chairiya (Darfour oriental). La patrouille a riposté et il n'y a pas eu de victime.

35. Le 26 août, des assaillants armés non identifiés ont enlevé huit membres du personnel national du Comité international de la Croix-Rouge qui faisaient partie d'un convoi humanitaire près de Hila Beeda à 35 kilomètres au nord-est de Zalingei (Darfour central). Ils ont également volé deux camions. Le lendemain, six des captifs ont été relâchés près de Nertiti (Darfour central) et le 8 septembre, les deux prisonniers restants ont été libérés à Djebel Marra (Darfour central).

36. Le 8 septembre, la police nationale a détenu trois fonctionnaires soudanais de l'Opération à Nyala, les soupçonnant d'être impliqués dans la diffamation d'un officier de police en décembre 2012. Elle les a relâchés le lendemain sans porter d'accusation. La MINUAD a porté plainte auprès des autorités au sujet de cette arrestation.

37. Douze braquages de véhicules appartenant à l'Opération ou à des organismes humanitaires ont été commis au cours de la période à l'examen (contre 9 au cours de la période précédente). Seize incidents (cambriolages et vols) visant le personnel humanitaire et celui de la MINUAD ont été recensés (contre 12 au cours de la période précédente).

38. Le 3 août, un hélicoptère utilisé par un fournisseur de rations alimentaires sous contrat avec l'Opération et les trois membres de son équipage ont été retenus par l'ALS-Minni Minawi (ALS-MM) quand des problèmes techniques l'ont forcé à

atterrir d'urgence à 50 kilomètres au sud de Nyala. Les négociations entre l'entreprise et le groupe armé ont abouti le 27 août à la libération de l'équipage, mais au 30 septembre aucun accord n'avait été trouvé concernant l'hélicoptère.

39. Le 21 septembre, des hommes armés non identifiés ont enlevé un employé d'une entreprise internationale privée travaillant sur un projet de construction routière près de Krindig, à 3 kilomètres au sud-est d'El Geneina (Darfour occidental). Au 30 septembre, les efforts menés par les autorités nationales pour le faire libérer n'avaient pas encore abouti.

40. Le 29 septembre, un hélicoptère loué par l'Opération a dû atterrir d'urgence près de Zalingei (Darfour central), en raison d'un problème technique survenu peu après le décollage. Il a été très endommagé et trois passagers ont été légèrement blessés lors de l'atterrissage.

## **V. Situation humanitaire**

41. Pendant la période considérée, le besoin d'aide humanitaire a crû de façon importante dans les zones touchées par les violences intercommunautaires et aux alentours. On estime que cette situation a fait globalement 166 600 nouveaux déplacés.

42. Selon les autorités, environ 140 100 personnes ont été déplacées par les affrontements intercommunautaires dans le Darfour oriental. Elles se sont enfuies notamment vers Adilla, Abou Karinka et El Daein, et 3 615 autres personnes se sont rendues à Al Liat (Darfour septentrional). En raison des restrictions à leurs déplacements et de l'insécurité, les agents des organismes humanitaires n'ont pu confirmer le nombre de nouveaux déplacés. Ils ont fourni une aide à 21 910 personnes ayant fui leur localité en raison des troubles intercommunautaires dans le Darfour central, notamment à Oum Dukhun, Zalingei, Bindisi, Moukjar et Wadi Saleh. Les mêmes violences ont jeté sur les routes 1 033 personnes qui se sont réfugiées à Koubboum, à 130 kilomètres à l'ouest de Nyala (Darfour méridional). Les organismes humanitaires ont apporté aux déplacés en question des abris d'urgence, une aide alimentaire et une assistance en matière de soins de santé et d'assainissement.

43. De fortes pluies saisonnières et des inondations ont lourdement endommagé les habitations partout au Darfour, en particulier à Taouila, Malha et Kouma (Darfour septentrional). Selon les estimations du Gouvernement, 11 239 foyers ont été sévèrement touchés par ces dégâts (5 827 dans le Darfour septentrional, 3 688 dans le Darfour méridional, 192 dans le Darfour occidental et 1 532 dans le Darfour central). Les organismes humanitaires leur ont fourni des vivres, des abris d'urgence et leur assistance en matière de soins de santé et d'assainissement. La MINUAD a contribué à l'effort humanitaire par un soutien logistique et des escortes.

44. Les intervenants humanitaires ont continué à apporter des secours aux quelque 3,2 millions de personnes touchées au Darfour, notamment aux 1,2 million de déplacés de longue date qui vivent dans les camps vérifiés par le Programme alimentaire mondial (au moyen de données biométriques) pour ce qui est de l'aide alimentaire, aux plus de 240 000 nouveaux arrivants enregistrés dans les camps en 2013, aux autres déplacés (ceux qui vivent dans des camps mais ne sont pas enregistrés ou ceux qui vivent à l'extérieur des camps), et aux autres populations

vulnérables du Darfour. L'aide a surtout été axée sur les domaines suivants : sécurité alimentaire et moyens de subsistance, éducation, soins de santé, eau et assainissement.

45. Les obstacles bureaucratiques dressés par les autorités ont continué d'entraver l'action des organismes d'aide. Au 6 août, 20 des 38 fonctionnaires internationaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) affectés au Darfour n'étaient pas en mesure d'accéder à la région en raison des retards pris par les autorités dans le renouvellement de leurs permis de voyage. Ils ont donc été temporairement réaffectés ou envoyés en congé jusqu'à ce que ce problème soit résolu. Les pourparlers engagés entre le HCR et les autorités ont abouti, au début de septembre, au renouvellement des permis de voyage jusqu'à la fin de l'année. Au 18 septembre, les 38 fonctionnaires ont de nouveau pu se rendre au Darfour. Les autorités ont déclaré que l'organisme devait leur expliquer plus clairement la nature de son travail auprès des déplacés.

## **VI. État de droit, gouvernance et droits de l'homme**

46. Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 27 septembre, la mission a enregistré 87 cas de violation des droits de l'homme qui ont fait 189 victimes (29 victimes de violations du droit à la vie, 113 victimes de violations du droit à l'intégrité physique, 31 victimes de violence sexuelle et sexiste et 16 victimes d'arrestation et de détention arbitraires), contre 126 cas et 557 victimes pendant la période précédente. Les difficultés d'accès liées aux mauvaises conditions de sécurité, aux routes impraticables et aux restrictions imposées par les pouvoirs publics ont empêché la mission de se rendre en temps voulu dans nombre de localités où des cas de violation des droits de l'homme avaient été signalés, et elle a alors dû se contenter d'enquêter par téléphone ou, faute de réseau téléphonique, d'interroger des interlocuteurs locaux qui avaient pu se rendre jusqu'aux bases d'opérations.

47. Pendant la période considérée, la mission a recensé 17 cas de violation du droit à la vie, qui ont fait 29 victimes civiles (contre 44 cas et 283 victimes civiles pendant la période précédente). L'impossibilité d'accéder aux zones touchées par les affrontements militaires ou intercommunautaires a contribué à la baisse du nombre de cas enregistrés. Huit de ces violations, qui ont fait 11 victimes, ont été perpétrées contre des civils par des membres des forces gouvernementales, des gardes frontière ou des membres des Forces centrales de réserve de la police, et les 9 autres, qui ont fait 18 victimes, ont été perpétrées par des hommes armés non identifiés, qui ont attaqué en particulier des personnes déplacées.

48. Il y a eu 42 cas de violation attestés du droit à l'intégrité physique, dont des enlèvements, des attaques armées et des agressions physiques, concernant 113 victimes civiles (contre 50 cas concernant 236 victimes pendant la période précédente). Douze de ces incidents, qui ont fait 40 victimes, étaient des violations qui auraient été perpétrées par des membres des Forces centrales de réserve de la police, des gardes frontière et des membres des Forces armées nationales du Soudan ou de l'ALS-faction Minni Minawi. Les 30 autres, qui ont fait 73 victimes, auraient été perpétrés par des milices ou par des hommes armés non identifiés contre des civils qui menaient des activités de subsistance.

49. La mission a recensé 24 cas de violence sexuelle et sexiste à l'encontre de 31 victimes, contre 26 cas et 30 victimes au cours de la période précédente. Au total, 17 de ces incidents, concernant 23 victimes dont 4 mineurs, étaient des viols. Une des victimes adultes était une femme sourde âgée de 25 ans qui, le 10 août, aurait été violée par trois hommes non identifiés alors qu'elle rentrait chez elle après avoir travaillé dans les champs. La totalité de ces agressions se sont produites alors que les victimes travaillaient dans les champs, ramassaient du bois ou coupaient de l'herbe. Quinze d'entre elles ont été signalées à la police soudanaise, mais seules trois arrestations, concernant un seul de ces cas, ont été opérées. La police a déclaré avoir eu du mal à identifier les auteurs des autres agressions. Le taux de dénonciation de la violence sexuelle et sexiste reste faible, en raison de la stigmatisation sociale et du manque de confiance des victimes dans la capacité des autorités gouvernementales d'enquêter et de poursuivre les auteurs de cette catégorie de crimes.

50. Pendant la période considérée, la mission a enregistré 4 cas d'arrestation et de détention arbitraires concernant 16 victimes (contre 7 cas et 8 victimes pendant la période précédente). Dans l'un des cas, les forces de sécurité gouvernementales auraient arrêté et incarcéré 12 jeunes qui perturbaient le travail du personnel du gisement de pétrole de Zarqa Hadida, à 35 kilomètres à l'est d'El Daein (Darfour oriental), le 27 juillet. Ces jeunes faisaient partie d'un groupe qui avait organisé une manifestation pacifique pour dénoncer le fait qu'ils ne pouvaient accéder à des emplois dans le secteur pétrolier. En raison de l'insécurité et des routes impraticables, la mission, au 30 septembre, n'était toujours pas en mesure de vérifier le statut de ces détenus ni leurs conditions de détention. Le 1<sup>er</sup> juillet, un homme détenu depuis neuf mois à Nyala (Darfour méridional), qui aurait été torturé par les agents des Services nationaux de renseignements et de sécurité pour avoir sympathisé avec l'opposition armée, a été libéré après qu'un membre de sa famille a convaincu les pouvoirs publics à Khartoum de son innocence. La peur de représailles explique en partie la faiblesse du taux de dénonciation de tels actes par les victimes.

51. L'impunité des violations des droits de l'homme au Darfour reste un problème majeur. Sur les 87 cas recensés par la mission, 55 incidents concernant 113 victimes ont été signalés à la police par les victimes. Onze autres, impliquant 37 victimes, ont fait l'objet d'une enquête. Au 30 septembre, la police avait procédé à des arrestations en lien avec six de ces cas. Dans deux autres cas, les membres de la communauté ont appréhendé les auteurs présumés et les ont remis à la police. En plus d'enquêter et de signaler les violations, la mission a continué à mener des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation auprès de représentants de l'État, de la société civile et des groupes armés, avec notamment un atelier portant sur le droit des droits de l'homme auquel ont participé 25 responsables du MLJ à Malha (Darfour septentrional), du 29 au 31 juillet.

52. Afin d'aider au renforcement des systèmes judiciaire et correctionnel, la mission a dispensé aux fonctionnaires de la prison de Zalingei (Darfour central), le 7 août, une formation portant sur la gestion des archives et le traitement des prévenus. Elle a par ailleurs organisé des ateliers portant sur les droits de l'homme et les devoirs fondamentaux des gardiens de prison, auxquels ont participé 120 membres du personnel carcéral fraîchement recrutés, à Al-Fasher (Darfour septentrional) du 10 au 20 juillet. Afin d'améliorer l'accès à la justice des habitants des zones isolées, elle a accompagné des juges et leurs assistants à Oum Kadada et

Kabkabiya (Darfour septentrional), les 3 et 12 septembre, respectivement, afin qu'ils se penchent sur des crimes graves commis dans des localités où ces fonctions ne sont pas assurées de manière permanente.

53. La mission a continué à promouvoir la transversalisation de la problématique hommes-femmes et l'égalité des sexes. Du 7 au 9 juillet, elle a animé à El Geneina (Darfour occidental) un séminaire sur les méthodes de sensibilisation auquel ont participé 42 législatrices, afin de renforcer leur capacité à participer aux activités du Gouvernement et à réviser les lois défavorables aux femmes. Par ailleurs, le 24 juillet, elle a dispensé une formation sur la problématique hommes-femmes à 27 responsables de la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, à Nyala (Darfour méridional).

#### **Protection de l'enfance**

54. Le 26 juillet, après s'être entretenu avec des responsables de la mission, Musa Hilal, en sa qualité de chef de la tribu des Rezeigat du nord, a interdit à toutes les milices et toutes les communautés nomades sous son influence de recruter et d'employer des enfants soldats. Il s'est par ailleurs engagé à respecter les lois nationales protégeant les enfants et les normes juridiques internationales protégeant les enfants dans les situations de conflit armé.

## **VII. Déploiement et opérations de la mission**

55. Au 28 septembre 2013, l'effectif civil de la mission se composait de 2 930 agents et administrateurs recrutés sur le plan national, 1 027 agents et administrateurs recrutés sur le plan international et 414 Volontaires des Nations Unies, ce qui représentait 83 % de l'effectif autorisé de 5 277 personnes.

56. L'effectif militaire de la mission était de 14 801 personnes (14 125 soldats, 330 officiers d'état-major, 256 observateurs militaires et 90 officiers de liaison) représentant 91 % de l'effectif autorisé de 16 200 personnes. Il est prévu de déployer un bataillon d'infanterie supplémentaire ainsi qu'une unité d'hélicoptères de transport militaire. La composante militaire atteindrait alors la totalité de son effectif autorisé.

57. La mission comptait 2 120 policiers, à raison de 82 % d'hommes et de 18 % de femmes. Le temps de service de 627 d'entre eux a été allongé au-delà de la normale, en raison des retards pris dans la délivrance de visas aux policiers nouvellement affectés à la mission. La totalité des membres des 17 unités de police constituées autorisées a été déployée.

58. Au cours de la période considérée, le personnel militaire de la mission a mené 11 043 patrouilles, dont 6 338 patrouilles de routine, 2 171 patrouilles de nuit, 851 escortes de convois humanitaires, 838 patrouilles à des fins administratives, 578 patrouilles de proximité et 267 patrouilles à grande distance. Les policiers de la mission ont effectué 16 887 patrouilles au total, dont 12 334 dans les camps de déplacés, 3 206 dans les villages et les villes et sur les marchés, 1 021 de moyenne distance, 133 d'escorte pour le ramassage du bois de feu et le travail dans les champs, et 193 à grande distance.

59. Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2013, les autorités soudanaises ont délivré 825 nouveaux visas d'entrée pour le personnel de la mission. Au 30 septembre, 386 demandes étaient en attente, dont 279 pour la police civile, 96 pour le personnel civil et 11 pour des militaires. Ces chiffres ne tiennent pas compte des 230 demandes en attente depuis 2011, que la mission est en train de passer en revue afin de s'assurer qu'elles restent pertinentes.

60. La mission et le Gouvernement soudanais ont tenu une réunion technique du mécanisme de coordination tripartite à Khartoum le 17 septembre. Les participants ont évoqué, entre autres questions, les demandes de visa en attente et l'allocation à la mission de terrains afin qu'elle puisse y forer des points d'eau. Les représentants du Gouvernement ont prié la mission d'ignorer désormais les demandes de visa en attente depuis 2011 et 2012, du moment qu'elle avait fonctionné jusque-là sans ce personnel. Les représentants ont en outre convenu de désigner des terrains pour le forage de points d'eau supplémentaires. Au sujet des visas, la mission s'est de nouveau engagée à examiner, avec le Gouvernement, l'ensemble des demandes en attente depuis 2011 et 2012 afin de déterminer lesquelles ne sont plus nécessaires.

61. Le 28 septembre, la seizième réunion du mécanisme de coordination tripartite entre le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies s'est tenue à New York. Les participants se sont accordés à dire que la Stratégie de développement du Darfour constituait un cadre solide permettant de s'attaquer aux causes profondes du conflit, et ont fait part de leur préoccupation quant aux conditions de sécurité dans certaines zones du Darfour. Les représentants de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies ont souligné l'importance d'une liberté de circulation totale pour la mission, et ont pressé le Gouvernement soudanais de faciliter la délivrance rapide de visas pour le personnel de la mission.

62. En application du paragraphe 2 de la résolution [2113 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen des effectifs en tenue de la mission s'est poursuivie. Des centres d'opérations civilo-militaires ont été mis en place sur chaque base d'opération afin d'améliorer la gestion de l'information et la coordination sur le plan tactique entre les soldats, la police et le personnel civil. Le dernier rapatriement d'une unité militaire, une unité légère du génie, est prévu pour décembre 2013. Une réduction des effectifs militaires et policiers de la mission est en cours et devrait être achevée au 31 janvier 2014.

63. En ce qui concerne les capacités opérationnelles et l'autonomie logistique des contingents militaires et des policiers, 17 des 44 unités militaires et de police déployées actuellement à la mission ont atteint un taux de disponibilité opérationnelle pour le gros matériel supérieur aux 90 % requis, alors que 11 unités seulement avaient atteint cet objectif au cours de la période précédente. L'augmentation est imputable principalement aux activités d'entretien des véhicules de contingents dont le niveau de conformité était légèrement inférieur aux 90 % requis. Sept unités avaient toutefois un taux de disponibilité opérationnelle inférieur à 48 %. Les pénuries concernent essentiellement la disponibilité de véhicules blindés de transport de troupes. Le Secrétariat a continué d'intervenir auprès des pays qui fournissent des contingents et des unités de police pour les encourager à remédier rapidement à ces pénuries.

64. Conformément au paragraphe 23 de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, le Secrétariat, avec le concours de la Commission de l'Union africaine et de la mission, a commencé à passer en revue les besoins en personnel civil de cette dernière, avec notamment une mission d'évaluation au Darfour du 19 au 24 août, dans le but de faire en sorte que la composition des effectifs se prête à une exécution efficace du mandat de la mission ainsi qu'à ses objectifs, stratégies et priorités à moyen terme. Les conclusions et recommandations seront intégrées à l'examen détaillé et prospectif de la mission que le Conseil de sécurité a demandé dans sa résolution 2113 (2013). L'analyse exhaustive de la situation au Darfour, sur laquelle sera fondé cet examen, est en cours.

65. Pendant la période considérée, 13 projets à effet rapide ont été menés à bien, et 53 propositions de nouveaux projets ont été approuvées et vont être mises en œuvre. Au 30 septembre, 78 projets étaient en cours et parvenus à des degrés d'avancement divers. Les projets menés à bien incluaient la construction d'une prison et de quatre tribunaux dans des villes rurales.

66. La MINUAD et ses partenaires locaux ont poursuivi l'exécution de projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre à l'intention de jeunes dont on craignait qu'ils ne rejoignent des groupes armés ou des gangs. Cinq projets, et notamment un projet de formation en cours d'emploi avec la construction d'un centre sanitaire public et de quatre écoles, ont été achevés en août et en septembre. Un total de 13 projets supplémentaires, comprenant des activités de subsistance et de formation en cours d'emploi concernant la construction d'infrastructures communautaires, sont en cours d'exécution.

67. La MINUAD, en collaboration avec le Service de la lutte antimines des Nations Unies, a continué d'atténuer la menace que représentent pour les civils les restes explosifs de guerre. Au cours de la période considérée, 452 kilomètres de routes ont été examinés, 265 kilomètres de routes soupçonnées d'avoir été recontaminées en raison d'affrontements ont été réexaminés, et des constats généraux préalables ont été dressés dans 16 villages, pour une surface totale de 33 kilomètres carrés. Environ 83 restes explosifs de guerre et 2 312 balles d'armes de petit calibre ont été repérés et détruits. La mission a également organisé des sessions de sensibilisation aux risques que présentent les munitions non explosées, auxquelles ont participé 4 620 civils, dont 2 763 femmes ou filles.

## VIII. Progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés

68. On trouvera dans la présente section une évaluation des progrès accomplis par la mission par rapport aux objectifs et indicateurs exposés dans le rapport du Secrétaire général daté du 16 octobre 2012 (S/2012/771, annexe I).

69. S'agissant du premier objectif, qui consiste à trouver une solution politique globale au conflit au Darfour, les avancées ont été limitées au cours de la période considérée. Les consultations organisées par le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour avec les dirigeants de deux des trois principaux mouvements non signataires, l'ALS-faction Minni Minawi et le MJE-faction Gibril Ibrahim, et l'accord avec le Gouvernement soudanais qui en a découlé, étaient encourageants. Néanmoins, les hostilités entre le Gouvernement et les groupes armés se sont poursuivies, tout comme les affrontements intercommunautaires. Les efforts déployés par l'Autorité régionale pour le Darfour et le Gouvernement pour

mettre en œuvre le Document de Doha, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, se sont principalement concentrés sur la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Darfour. La construction de projets sur le terrain n'a toutefois pas encore débuté. La mise en œuvre de la plupart des autres dispositions de l'accord, en particulier celles qui ont trait à la sécurité, à l'état de droit et à la réforme agraire, n'a guère progressé et reste très en retard sur le calendrier prévu.

70. Le deuxième objectif concerne la restauration d'un climat de stabilité et de sécurité dans l'ensemble du Darfour. Dans le centre et l'est du Darfour, de graves affrontements intercommunautaires ont freiné toute avancée. Les efforts de réconciliation du Gouvernement et des communautés locales, appuyés par la mission, ont permis la conclusion d'accords entre les parties, qui, dans la plupart des cas, ont contribué à apaiser les tensions, mais les conditions de sécurité sont globalement restées volatiles. Les accrochages entre forces gouvernementales et groupes armés ont été moins nombreux pendant la période considérée par rapport aux trois mois qui ont précédé, mais la réduction des hostilités est liée principalement au début de la saison des pluies. Les nombreuses attaques armées et autres incidents compromettant la sécurité des soldats de la paix de la mission et des agents humanitaires reflètent les conditions de sécurité très difficiles dans lesquelles ceux-ci travaillent.

71. Le troisième objectif concerne le renforcement de l'état de droit, de la gouvernance et de la protection des droits de l'homme. Il n'y a eu aucune amélioration sur le plan des droits de l'homme au Darfour au cours de la période considérée. La baisse du nombre de cas enregistrés suit les tendances généralement observées pendant la saison des pluies, lorsque les difficultés d'accès empêchent d'enquêter sur les violations présumées. L'application du principe de responsabilisation face aux violations des droits de l'homme n'a connu aucune amélioration. La mission a toutefois continué de collaborer avec la police nationale et les responsables des systèmes correctionnel et judiciaire au renforcement des capacités et à la sensibilisation en faveur de l'état de droit, de la gouvernance et du respect des droits de l'homme.

72. Le quatrième objectif consiste à stabiliser la situation humanitaire et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire pour permettre le lancement d'activités de relèvement rapide. Compte tenu de la multiplication des affrontements intercommunautaires, le besoin d'aide humanitaire a fortement augmenté, en particulier pour les personnes déplacées par les combats dans le centre et l'est du Darfour. L'insécurité et les restrictions initialement imposées à la circulation par les pouvoirs publics et les parties au conflit à la suite des accrochages ont entravé l'acheminement de l'aide en dehors d'El Daein dans le Darfour oriental. Les combats ont par ailleurs sapé les efforts déployés en faveur du relèvement rapide, en restreignant la liberté de circulation et en détournant de ces activités l'attention et les ressources du Gouvernement, de l'Autorité régionale pour le Darfour et des partenaires internationaux. Les tracasseries administratives ont affecté la capacité des organismes humanitaires à protéger la population. L'opération d'aide humanitaire de grande envergure s'est poursuivie au Darfour, mais les progrès par rapport à cet objectif ont été faibles, voire inexistantes.



## IX. Aspects financiers

73. Par sa résolution 67/284, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 335,2 millions de dollars pour financer le fonctionnement de l'Opération pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

74. Au 1<sup>er</sup> octobre 2013, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUAD s'élevait à 590,3 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à la même date à 3 610,5 millions de dollars.

75. Au 1<sup>er</sup> octobre 2013, les sommes dues aux gouvernements au titre des contingents et des unités de police constituées qu'ils avaient fournis et du matériel appartenant aux contingents ont été remboursées pour les périodes allant jusqu'au 31 août 2013 et jusqu'au 30 juin 2013 respectivement, comme prévu par le calendrier des versements trimestriels.

## X. Observations

76. Deux ans après l'adoption du Document de Doha par le Gouvernement soudanais et le MLJ, les parties portent moins leurs efforts sur la mise en place des institutions prévues par l'accord et les concentrent davantage sur la mise en application rapide de la Stratégie de développement du Darfour. Cette stratégie a été formulée par l'Autorité régionale pour le Darfour, le Gouvernement soudanais et les organismes de développement, de mai 2012 à mars 2013, pour servir de cadre à l'action menée pour répondre aux besoins du Darfour en matière de relèvement, reconstruction et développement. Les mesures prises jusqu'ici par les parties en vue de son application concernent principalement l'établissement de propositions de projets, la mise en place de mécanismes de coordination et l'appel à des partenaires d'exécution.

77. Les efforts déployés par les parties signataires, avec l'appui des partenaires internationaux, pour promouvoir le relèvement, la reconstruction et le développement au Darfour sont particulièrement appréciés. Il est indispensable que des mesures concrètes soient prises d'urgence sur le terrain en vue de la reconstruction et du relèvement de la région, pour faire face aux causes profondes du conflit, promouvoir la stabilité et obtenir l'appui nécessaire en faveur du processus de paix. C'est pourquoi j'engage vivement les parties à passer du stade de la planification et de la coordination à celui de la mise en œuvre effective des projets et des programmes dès que possible, notamment en dégageant les ressources nécessaires et en facilitant la conduite des activités des organismes régionaux et internationaux. J'encourage également les donateurs à tenir les engagements qu'ils ont pris à la conférence qui a eu lieu à Doha les 7 et 8 avril 2013.

78. Tout comme la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Darfour est indispensable pour aider à atténuer les conflits et promouvoir la stabilité, la mise en œuvre des autres aspects du Document de Doha, notamment ceux liés à la sécurité, à l'état de droit et à la jouissance des terres, revêt la plus grande importance. À ce jour, les progrès réalisés dans ce domaine, du point de vue de leur impact sur le terrain, ont été limités en dépit de la mise en place des diverses commissions et mécanismes prévus dans le Document de Doha. Je demande instamment aux parties d'accélérer la mise en œuvre de toutes les dispositions de ce document qui n'ont pas

encore été appliquées, en faisant preuve d'une plus grande volonté politique et en augmentant le montant de leurs engagements financiers, afin que la communauté internationale puisse de son côté leur apporter son entier appui.

79. S'agissant du caractère inclusif du Document de Doha, je me félicite que la faction signataire du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) reste attachée à l'accord, en dépit du meurtre de son dirigeant, Mohammed Bashar. J'engage le nouveau dirigeant du Mouvement et le Gouvernement à conclure rapidement des arrangements pour permettre à la faction de participer à son application.

80. Les progrès accomplis sur chacun de ces fronts nécessitent un environnement porteur dans lequel les activités menées pour assurer le relèvement rapide, le redressement, le développement et d'autres objectifs du Document de Doha peuvent être menées à bien efficacement, en toute sécurité et de manière durable. Pour arriver à ce résultat, il faut, entre autres, régler le problème de la grave insécurité qui sévit dans plusieurs régions du Darfour et qui, à l'heure actuelle, a pour principale source les combats intercommunautaires. Ces combats ont restreint l'accès à la région, entraîné la destruction de biens et détourné les ressources et l'attention du relèvement, de la reconstruction et du développement. Les affrontements ont généralement été déclenchés par des incidents et des altercations mineurs. Néanmoins, ils ont été exacerbés et alimentés par les différends sous-jacents relatifs à l'accès aux terres et à d'autres ressources naturelles, ainsi qu'à l'absence d'accès à des mécanismes efficaces de règlement des différends. Leur intensité et leur impact désastreux sur la population civile, notamment le déplacement de 166 000 personnes au cours des trois derniers mois, ont été aggravés par la prévalence des armes et la participation de milices combattant à l'appui des tribus qui leur sont alliées.

81. Les mesures prises par les responsables gouvernementaux, les dirigeants communautaires traditionnels et l'Autorité régionale pour le Darfour pour mettre fin aux combats par le biais du dialogue et de la médiation ont été encourageantes. De plus, la coopération entre les autorités, les dirigeants communautaires et la MINUAD, à cet égard, a été mutuellement utile et devrait se poursuivre et être renforcée. Pour que les accords de paix et de réconciliation soient efficaces, cependant, il faudra qu'ils soient pleinement appliqués par les parties et appuyés par des mesures visant à remédier aux causes profondes de la violence. J'engage les autorités gouvernementales à poursuivre cet objectif en prenant des mesures qui contribuent à renforcer l'état de droit, assurent un accès équitable aux terres et aux autres ressources naturelles et favorisent la maîtrise des armes aux mains de civils ainsi que le désarmement et le démantèlement des milices. Le Document de Doha offre un cadre à ces mesures.

82. Plusieurs des milices qui opèrent au Darfour ont été constituées pour renforcer l'aptitude de l'État à contrecarrer les mouvements de l'opposition armée. Elles sont toujours actives dans le Darfour et continuent à affronter les forces gouvernementales et les milices, avec des conséquences néfastes pour la population civile. Un règlement politique négocié incluant tous les groupes armés, y compris les mouvements armés non signataires, reste la clef d'une solution globale au conflit. Je suis encouragé par les consultations que le Médiateur en chef conjoint, Mohamed Ibn Chambas, a tenues avec les dirigeants de la faction Minni Minawi de l'ALS et de la faction Gibril Ibrahim du MJE à Arusha (République-Unie de Tanzanie). Il s'agit là d'un pas important dans le processus de revitalisation des

efforts visant à parvenir à un règlement politique sans exclusive. J'engage vivement le Gouvernement et les mouvements armés à rester ouverts et souples, s'agissant des conditions qu'ils posent à l'ouverture de pourparlers. Je lance également un appel au dirigeant de la faction Abdul Wahid de l'ALS pour qu'il participe au processus de médiation sans conditions préalables ni nouveau délai.

83. En l'absence de progrès dans le processus de paix et compte tenu de la poursuite des combats, l'Opération continue à apporter des contributions importantes à la protection des civils, à l'acheminement rapide d'une aide humanitaire dans des conditions de sécurité et au règlement des conflits locaux. Par ailleurs, elle a aussi évacué des blessés civils vers des installations médicales, déplacé des groupes vulnérables pour les installer en lieu sûr, assuré la sécurité des convois d'aide et transporté des médiateurs traditionnels dans des régions dangereuses pour y apaiser les tensions. Elle a néanmoins continué à se heurter à divers problèmes, notamment les restrictions imposées à l'accès aux populations et les obstacles bureaucratiques qui l'ont parfois empêchée de fournir l'assistance nécessaire. Je demande instamment aux parties au conflit de permettre aux membres de l'Opération et des organismes humanitaires de se déplacer sans entrave dans tout le Darfour et aux autorités de faciliter les travaux du personnel de la mission et de ces organismes en leur délivrant sans tarder des visas et des permis de voyage.

84. Les conditions de sécurité dans lesquelles le personnel de la MINUAD et des organismes humanitaires travaillent au Darfour restent très préoccupantes. Je condamne avec la plus grande fermeté les responsables des attaques armées dirigées contre les patrouilles de la MINUAD, en particulier celle perpétrée près de Khor Abeche (Darfour méridional) au cours de laquelle sept Casques bleus de la République-Unie de Tanzanie et un policier de la Sierra Leone ont été tragiquement tués. Je suis profondément perturbé par la mort de deux agents nationaux d'un organisme humanitaire pris dans un échange de tirs entre forces gouvernementales et milices associées à Nyala (Darfour méridional). Il est extrêmement regrettable qu'à ce jour, aucune enquête menée par le Gouvernement sur cette attaque et les attaques précédentes visant les Casques bleus et les agents des organismes humanitaires n'ait permis de traduire les auteurs de ces actes en justice. J'exhorte les autorités à mener une enquête approfondie sur chacun de ces incidents et à traduire les responsables de ces actes en justice sans tarder. J'ai également appris avec tristesse que quatre soldats de la MINUAD originaires du Burkina Faso avaient trouvé la mort dans un accident causé par des inondations. Je présente mes profondes condoléances aux Gouvernements de la République-Unie de Tanzanie, de la Sierra Leone et du Burkina Faso ainsi qu'aux familles, amis et collègues des soldats disparus.

85. Pour terminer, je tiens à remercier le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint, Mohamed Ibn Chambas, ainsi que toutes les femmes et tous les hommes de l'Opération qui continuent à travailler sans relâche pour protéger les civils et promouvoir la paix. Je voudrais souhaiter la bienvenue à Joseph Mutaboba, nouvel adjoint du Représentant spécial conjoint, qui a pris ses fonctions le 8 juillet 2013. Enfin, je voudrais exprimer ma reconnaissance à tous les travailleurs humanitaires qui œuvrent dans des conditions souvent difficiles au Darfour pour apporter une aide humanitaire aux populations dans le besoin et améliorer leur vie.